



CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	02	10

Séance du 15 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 9 décembre 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA - KERMAOUI. MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - PODBOROCZYNSKI - BAHFIR - ANANICZ.

PROCURATIONS : MM. BOUMEKIK et ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. KLASSEN et BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mme MANGIONE - MM. BERBAZE - OURIAGHLI et MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI et YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - RAHAOUI - ELHADI.

18 - Fixation du montant de la surtaxe eau au m³ pour la partie de Théding Sud

Rapporteur : Laurent KLEINHENTZ

Exposé des motifs :

Suite à la signature de la convention de gestion du service de l'eau potable de Théding Sud entre la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France et la ville de Farébersviller, il y a lieu de prendre une délibération afin de fixer le montant de la surtaxe eau applicable à ce secteur.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de cette surtaxe à 0,50 € du m³ d'eau consommé.

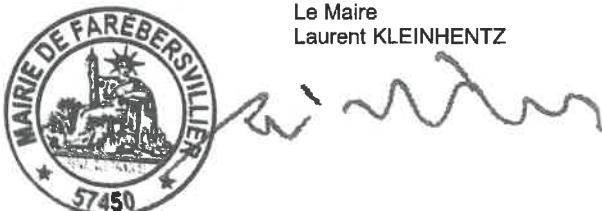
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :

- Décide de fixer à 0,50 € du m³ le montant de la surtaxe eau applicable à la partie du territoire de Théding Sud.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »